Semaine 38 - septembre 2014
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

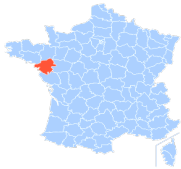

REFORME DE L'ETAT : LA CACOPHONIE CONTINUE ! ... LES RESTRICTIONS BUDGETAIRES AUSSI !

Le Secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat et à la simplification vient d'annoncer sa vision d'une énième réforme de l'Etat sur la présence et le rôle des missions de service public au plan départemental.

Dans le même temps, différents projets de loi sont en débat au Parlement : décentralisation accrue, fusion des régions avec, entre autres, création de maisons au service du public ou encore suppression des conseils généraux.

De son côté, la ministre de la fonction publique annonce la création de nouvelles commissions spécialisées au sein du CSFPE (Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat) et du CCFP (Conseil commun de la Fonction publique) pour traiter de la réforme de l'Etat.

On peut légitimement s'interroger sur qui fait quoi ?

FO rappelle, une nouvelle fois, sa demande d'un vrai débat de fond sur le rôle et les missions de Service public. Mais cela ne peut pas se résumer à une réflexion menée tambour battant (- de 3 mois) et sur le seul périmètre départemental.

Enfin, les objectifs annoncés *"pleinement intégrer les nouvelles attentes économiques, sociales et les contraintes budgétaires (triennal 2015-2017)"* faussent d'ores et déjà le débat. ***FO*** réaffirme que l'amélioration des conditions de travail commence tout d'abord par l'arrêt des suppressions de postes et la mise en adéquation des missions et des moyens.

Quant à l'amélioration des conditions de vie, cela passe avant tout par l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 8 %, l'attribution de 50 points d'indice et, en parallèle, une refonte de la grille indiciaire offrant de vraies perspectives de carrière.

FO exige l'arrêt de ces réformes permanentes qui ont pour conséquences des restructurations permanentes sources de dysfonctionnement du Service public, et de stress, donc de risques psycho-sociaux pour les agents.

CONTRÔLE FISCAL, PARLONS-EN !

déclaration liminaire au Comité Technique de la DGFiP du 9 septembre 2014)

Vous nous convoquez aujourd'hui suite à nos demandes répétées en vue de l'examen d'un ordre du jour plutôt chargé. À ce stade, nous avons un problème de méthode, certains points de l'ordre du jour ayant déjà largement été évoqués soit lors de groupes de travail (GT), c'est le cas notamment de l'organisation du contrôle ou lors du CTR du 20 mai s'agissant de la DIRCOFI IDF.

S'agit-il d'un CTR d'ouverture, de clôture ou de transition ? Nos interrogations sont d'autant plus fortes qu'aucun GT **Contrôle Fiscal** n'est programmé d'ici la fin de l'année. Elles sont également confortées par l'absence de point concernant la **Redevance** à cet ordre du jour, alors même que cela avait été acté lors du CTR du 15 juillet.

Compte tenu du contexte économique, cette mission de la DGFiP revêt un enjeu politique majeur. En effet, le montant évalué de la fraude fiscale dans notre pays suffirait, semble-t-il, si les recettes équivalentes étaient effectivement recouvrées, à combler le déficit.

À l'heure où des efforts importants sont exigés de nos concitoyens en matière fiscale, le tout sur fond de politique d'austérité, il est d'autant plus inacceptable que certains puissent s'exonérer de la solidarité nationale, faisant ainsi peser sur ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas exploiter les failles du système, l'intégralité de la pression fiscale.

Combattre la fraude est avant tout pour les gouvernements une question d'éthique mais pas seulement. Les enjeux en termes de cohésion sociale et d'acceptabilité de l'impôt n'ont plus besoin d'être démontrés.

Les récentes affaires concernant des membres du gouvernement sur lesquelles nous ne reviendrons pas ne sont pas non plus de nature à favoriser le consentement à l'impôt. Pire, de récents sondages indiquent qu'une tolérance sociale à la fraude justifiée selon certains par le caractère confiscatoire de la fiscalité concernerait plus de 30% des personnes interrogées.

C'est pourquoi, les moyens législatifs renforcés dont disposent aujourd'hui les services de contrôl,e s'ils vont dans la bonne voie, ne sont pas suffisants. De même, le prétendu maintien du niveau de l'emploi dans la sphère du contrôle qui trouve sa justification dans le besoin affiché de lutte contre la fraude, n'est pas non plus suffisant.

En effet, pour ***FO*** considérer que le contrôle et ses suites seraient l'affaire des seuls vérificateurs est très réducteur. Au contraire, c'est l'intégralité de la chaîne de travail qui doit être renforcée : accueil du public, saisies des données, programmation, contrôle et enfin recouvrement forcé !

Or, les saignées opérées depuis 10 ans dans l'ensemble des services de la DGFiP donnent l'impression que la volonté affichée par les gouvernements successifs en matière de lutte contre la fraude est au mieux de la communication, au pire une tromperie vis-à-vis de ceux de nos concitoyens qui sont à jour de leurs obligations fiscales.

C'est pourquoi ***FO*** vous demande de renforcer d'une part les moyens humains et matériels dans la sphère du contrôle mais aussi dans tous les services de la DGFiP et plus particulièrement en termes de recouvrement.

En effet pour ***FO***, le contrôle sans les moyens nécessaires pour assurer le recouvrement des sommes redressées n'a pas de sens, sauf à se contenter d'un affichage. Au moment où il est avéré que la fraude, qu'elle soit fiscale ou sociale, plombe les comptes publics, l'urgence est non seulement d'avoir les moyens d'un contrôle respectueux de l'égalité des citoyens devant l'impôt mais plus encore d'avoir les

moyens d'augmenter les recettes de l'État.
La restriction des moyens budgétaires aboutit de fait à des inégalités socio-professionnelles ou géographiques en matière de contrôle. Les agents de la DGFiP, qui subissent quant à eux un contrôle régulier du respect de leurs obligations fiscales dans un contexte de conditions de travail dégradées ne comprendraient pas qu'une telle situation puisse perdurer faute des moyens adéquats.
Ils le comprendraient d'autant moins que les récentes évolutions du contrôle envers les entreprises notamment, sont plus de nature à céder à l'offensive du MEDEF contre toute forme de contrôle qu'à lutter efficacement contre la fraude.

La nouvelle charte du contrôle fiscal devra-t-elle commencer par : "j'aime l'entreprise" pour devenir acceptable pour le patronat ?
Les agents de la DGFiP en ont assez de devoir être exemplaires alors que leurs missions ne sont plus considérées comme prioritaires, une aberration dans un contexte de finances publiques dégradées.
S'agissant plus particulièrement des points de l'ordre du jour de ce CTR, nous reviendrons dans le détail des différents sujets au moment de l'examen des fiches. Néanmoins, vos propositions en termes de réorganisation inspirent au syndicat ***FO*** une première réflexion : tout se fait à moyens constants. Il s'agit donc davantage de redéploiements ou d'extension de compétence que de renforcement des moyens. ***FO*** exprime ici sa crainte d'une disparition de la compétence territoriale départementale ce qui, en termes d'efficacité du contrôle lié à une bonne connaissance du tissu fiscal local pourrait à terme se révéler contre-productive.
FO revendique des moyens pour l'ensemble des missions de la DGFiP, facteurs de cohésion sociale.

LA POLITIQUE DU RABOT CONTINUE!

Comme une mauvaise tradition qui se perpétue, c'est dans la torpeur estivale que la Loi de Finances 2014 rectificative a été publiée au Journal Officiel le 9 août. Cette Loi de Finances, ainsi que celle de la Sécurité Sociale rectificative (censurée pour la partie concernant la baisse des cotisations pour les plus faibles revenus), participent aux décisions prises par le Gouvernement dans le cadre des 50 milliards d'euros de baisse des dépenses publiques.
Dans ce schéma, les ministères économiques et financiers connaissent l'annulation de millions d'euros de crédits budgétaires. Ces amputations de moyens d'action vont au-delà de la réserve budgétaire.
Encore une fois, à l'heure de la mise en œuvre des plans stratégiques directionnels, il va être demandé aux agents de faire encore plus avec encore moins de moyens !
Dans ce contexte, les derniers mois de l'exercice budgétaire dans les services vont de nouveau voir s'aggraver des difficultés de fonctionnement et des retards dans les remboursements tels que les frais de déplacement.
FO condamne cette politique de baisse des dépenses publiques qui a pour première conséquence d'aggraver les conditions de travail des agents, alors que dans le même temps tous les indicateurs démontrent que les usagers ont plus que jamais besoin d'un service public fort.
Elle est également un vecteur d'accentuation de la crise économique de notre pays. Aujourd'hui, l'austérité généralisée dans les pays de la zone euro a pour résultat la quasi déflation, qui au final creuse encore un peu plus les déficits publics.

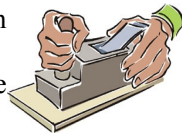

FO n'a de cesse de dénoncer cette politique économiquement et socialement suicidaire.

Crédits de paiement annulés

1- Finances Publiques et RH : 81 234 204 €

- Gestion fiscale et Financière de l'État et du secteur public local :31 679 246 €(Programme 156)
- Stratégie des Finances publiques et modernisation de l'État : 29 699 672 € (Programme 221)
- Conduite et pilotage des politiques économiques et financière : 9 635 995 € (Programme 218)
- Facilitation et sécurisation des échanges : 5 325 570 € (Programme 302)
- Entretien des bâtiments de l 'État : 4 893 721 € (Programme 309)

2-Economie : 58 497 873 €

- Développement des entreprises et du tourisme : 20 220 000 € (programme134)
- Statistiques et études économiques : 1 781 983 € (Programme 220)
- Stratégie économique et fiscale : 6 495 890 € (programme 305)
- Innovation : 30 000 000 € (programme 406)

BERCY BEAUCOUP !

Face à un déficit de dialogue social dans la plupart des directions de Bercy, ***FO*** Finances exige l'arrêt immédiat des plans stratégiques dont les conséquences sont dramatiques pour les personnels.
Dans l'ensemble des services, les conditions de travail ne cessent de se dégrader, avec une montée inquiétante de cas de souffrance au travail. D'ailleurs, chaque année les acteurs de prévention ne cessent de le relever.
Face à cette situation, ***FO*** dénonce le peu de moyens affichés dans le projet d'accord de Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS), en cours d'élaboration à Bercy.
Tout comme le manque de mesures novatrices pour réduire les inégalités femmes-hommes est manifeste dans le nouveau plan d'action "égalité professionnelle" en cours de finalisation.
FO s'alarme de la diminution drastique du nombre de promotions internes depuis trois ans et revendique l'urgence d'un plan exceptionnel permettant de reconnaître la technicité et la qualification des agents des ministères économiques et financiers.
Pour ***FO***, la nomination d'un "encore" nouveau ministre à Bercy, n'est pas porteur d'optimisme béat. Dans une première déclaration, le ministre a indiqué vouloir être jugé sur ses actes, à ***FO*** nous n'y manquerons pas.

Rédaction : Chrystelle TONNELIER - M-Claire DOMINICI – J-Luc LE CALVEZ- Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)